

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 6 octobre 2014, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Vallier Côté Hervé Dubé
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

Était absent :

Monsieur le conseiller	Sébastien Dubé
------------------------	----------------

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**14.10.237
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**14.10.238
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2014**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 septembre, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ce dernier.

**14.10.239
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de septembre 2014 s'élevant à 115 817,90 \$, et des comptes courants s'élevant à 53 570,31 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 169 388,21 \$.

**14.10.240
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration et les loisirs pour le mois de septembre 2014.

ADM-14-09-003
V-14-09-003
L-14-09-003

14.10.241

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie et les loisirs pour le mois d'octobre 2014.

ADM-14-10-001

V-14-10-001

L-14-10-001

14.10.242

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de septembre 2014.

ADMINISTRATION

14.10.243

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE POUR LE SERVICE INCENDIE

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Vallier Côté à l'effet que la Municipalité adoptera, lors d'une séance ultérieure du conseil, un projet de règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion autopompe, pour étude et adoption.

14.10.244

REPRISE D'UN APPEL D'OFFRES

ATTENDU QUE la Municipalité finalise la mise aux normes des étangs aérés;

ATTENDU QU'il est nécessaire de construire un abri pour le réservoir de sulfate ferreux ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU QU'aucune soumission conforme n'a été déposée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision du directeur général d'avoir procédé à un nouvel appel d'offres sur invitation pour la construction d'un abri aux étangs aérés.

14.10.245

OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI AUX ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU QUE la Municipalité finalise la mise aux normes des étangs aérés ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de construire un abri pour le réservoir de sulfate ferreux ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un nouvel appel d'offres sur invitation auprès de 5 fournisseurs ;

ATTENDU l'unique soumission conforme reçue de l'entreprise Construction béton 4 saisons ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de construction d'un

abri aux étangs aérés, à l'entreprise Construction bétons 4 saisons, pour un montant de 22 900 \$, plus les taxes applicables.

14.10.246

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À TRANSPORT VAS-Y

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente annuelle confirmant l'adhésion de la Municipalité de Saint-Épiphane au Transport adapté Vas-Y inc., pour l'exercice 2015, et d'accepter la quote-part demandée correspondant à 1,70 \$ / citoyen, totalisant une contribution de 1 480 \$ comparativement à 1 436 \$ l'an dernier.

14.10.247

DEMANDE DE MADAME PAULINE ST-PIERRE

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de vendre un maximum de 5 tables en bois légères, localisées au grenier du Centre des loisirs, au coût de 10 \$ par table à Madame Pauline St-Pierre.

14.10.248

DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LOCATION DU CENTRE DES LOSIRS SIMONE-SIMARD

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de louer gratuitement le Centre des loisirs Simone-Simard, le 9 octobre prochain, pour le 6 à 8 organisé par la MRC de Rivière-du-Loup dans le cadre de la Semaine de la ruralité. Des frais de conciergerie de 25 \$ seront toutefois facturés.

14.10.249

DEMANDE D'ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN INSPECTION DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup offre des services en matière d'inspection dans le cadre d'une entente intermunicipale visant principalement l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement dans 10 municipalités des MRC de Rivière-du-Loup et des Basques ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Épiphane utilise déjà les services d'un inspecteur en bâtiment et en environnement œuvrant dans le cadre de cette entente ;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Saint-Épiphane a pris connaissance des modalités de fonctionnement prévues dans le projet d'entente intermunicipale en matière d'inspection 2015-2019 dont la MRC de Rivière-du-Loup sera la mandataire et les accepte ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-Épiphane :

- 1) confirme à la MRC de Rivière-du-Loup son intention d'adhérer à l'entente intermunicipale en matière d'inspection à intervenir entre la MRC de Rivière-du-Loup et 10 municipalités du territoire des MRC de Rivière-du-Loup et des Basques, laquelle entente couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 ;
- 2) autorise le maire et la direction générale de la Municipalité à signer cette entente intermunicipale pour et au nom de la Municipalité ;
- 3) s'engage à procéder, en temps opportun, à la nomination par résolution de tout inspecteur en bâtiment et en environnement qui lui sera assigné par la MRC, pour agir dans les fonctions convenues et à voir à ce qu'il

soit couvert par l'assurance-responsabilité de la Municipalité dès que sa nomination sera effective.

14.10.250

ACHAT DE BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU QUE lors de la séance tenue le 19 juin 2014, le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté la résolution numéro 2014-06-294-C au nom des municipalités afin d'informer la SÉMER que celles-ci ont l'intention de lui acheter un nombre approximatif de 5 585 bacs roulants de 240 litres ;

ATTENDU QUE la SÉMER a procédé à un appel d'offres public pour l'achat des bacs roulants de 240 litres, pour lequel elle a obtenu du plus bas soumissionnaire conforme IPL inc. un prix de 49,97 \$ par unité, taxes en sus, avec puce électronique intégrée, l'inventaire des bacs et la livraison porte-à-porte, le tout accompagné d'un bac de comptoir d'environ 7 litres ;

ATTENDU QUE la SÉMER offre de supporter le coût d'achat des bacs jusqu'en 2015 et d'en faire la vente aux municipalités au prix d'environ 41,84 \$/bac, considérant une subvention du MDDELCC de 300 000 \$ pour environ 36 910 bacs, soit une réduction d'environ 8,13 \$ par bac ;

ATTENDU QUE les dispositions législatives relatives aux appels d'offres ne s'appliquent pas lorsqu'une société d'économie mixte conclut un contrat pour la fourniture de matériel à une municipalité, selon une opinion émise par Tremblay, Bois, Migneault, Lemay le 13 juin 2013 ;

ATTENDU QUE le 16 septembre 2014, la MRC de Rivière-du-Loup a publié l'appel d'offres intitulé *Collecte et le transport regroupés des matières résiduelles organiques dans onze municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup*, pour une collecte débutant le 1^{er} mars 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie commande à la SÉMER le nombre de 370 bacs roulants de 240 litres pour la collecte des matières organiques.

14.10.251

TRANSFERTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

403 \$

Du compte 02-13020-454 - formation et perfectionnement (administration) dans le compte no 02-13020-413- vérification et comptabilité (administration)

178 \$

Du compte 02-45110-446- sous contrat collecte ordures dans le compte no 02-45110-516 – location de conteneur à ordures

833 \$

Du compte 02-11000-493- réceptions et événements (conseil)
et

149 \$

Du compte no 02-11000-494- formation et perfectionnement (conseil) dans le compte no 02-11000-200- cotisations de l'employeur (conseil)

630 \$

Du compte no 02-32011-141- salaires voirie-été village dans le compte no 02-34000-521- entretien éclairage réseau (lampadaires)

1 500 \$

Du compte no 02-32012-141- salaire voirie-été paroisse dans le compte no 02-32040-631- carburant-huile-graisse (voirie-été)

270 \$

Du compte no 02-22000-495- nettoyage et buanderie (S.I.) dans le compte no 02-22000-419- honoraires et inspections des équipements (S.I.)

1 000 \$

Du compte no 02-70120-141- salaires Centre des Loisirs (loisirs) dans le compte no 02-70120-522- entretien bâtisse et terrain (Centre des Loisirs)

INCENDIE

14.10.252

RAPPORTS MENSUELS D'INCENDIE DU MOIS DE SEPTEMBRE

Le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois de septembre 2014.

14.10.253

ACHAT DE CINQ HABITS DE COMBAT POUR LE FEU

ATTENDU QUE le Service incendie possède des habits de combat désuets ;

ATTENDU la facture émise à la Ville de Rivière-du-Loup dans le cadre du feu de tourbière à Saint-Modeste ;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-du-Loup a fait une demande auprès du ministère de la Sécurité publique pour se faire rembourser les dépenses engendrées par le sinistre à Saint-Modeste ;

ATTENDU QUE cette facture permettra d'engranger les sommes requises pour l'achat d'équipements incendie ;

ATTENDU QU'il y aura un délai avant de recevoir la somme prévue de la Ville de Rivière-du-Loup ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de 5 habits de combat incluant les équipements de protection suivants : gants, casques, bottes et cagoules. Le tout pour un coût unitaire de 1905 \$ plus les taxes applicables et le transport, auprès du fournisseur l'Arsenal (Équipements incendies CMP MAYER inc.). L'argent sera prélevé à même le surplus accumulé non affecté en attendant de recevoir le montant de la Ville de Rivière-du-Loup.

AFFAIRES NOUVELLES

14.10.254

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA COUR DU GARAGE MUNICIPAL

Ce sujet est reporté.

14.10.255

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 46.

14.10.256

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et acceptée à l'unanimité des conseillers à 20 h 52.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier